

“Je vous félicite, Messieurs, de dépenser autant de zèle et d'intelligence au bénéfice de l'éducation populaire, et je me plais à proclamer aujourd'hui que dans votre infatigable propagande, vous êtes de ceux qui travaillent le plus à la grandeur de la France et de la République.”

Ceci se passe de commentaires; la haute autorité et la grande compétence de M. Poincaré s'imposent à tout esprit sérieux et non prévenu.



NOTE DE LA RÉDACTION—Par inadvertance, cet article que nous avons reçu pour le mois de mai, a été laissé bien involontairement de côté.

L'ensilage des pays froids

ÉCRIT SPÉCIALEMENT POUR LE “Bulletin de la Ferme”.

Aujourd'hui, tous les nourrisseurs de bétail à lait admettent que l'ensilage de blé-d'Inde est la meilleure substance pour servir de base à l'alimentation des vaches laitières, si l'on veut obtenir d'elles à l'automne, en hiver et au printemps, le meilleur rendement en lait. Ce principe se pose avec l'entente que l'on a de bon ensilage et qu'on se garde d'oublier que l'ensilage seul ne peut former une ration complète et qu'il faut lui adjoindre d'autres aliments pour la compléter.

Mais, il ne faut pas oublier qu'il y a, dans la province de Québec, vers ces régions du nord et de l'est, des localités où la culture du blé-d'Inde sera, dans quelques-unes, toujours précaire et, dans d'autres impossible, à cause du climat. Le même inconvénient se présente dans la province de la Nouvelle-Écosse, située plus à l'est que nous et, là aussi, après avoir construit des silos dans l'idée qu'on les remplirait avec du blé-d'Inde, on a constaté que sa culture n'était pas pratique dans les comtés du nord et de l'est de cette province. Alors, les agronomes de ce pays ont fait des expériences de culture pour trouver des fourrages qui pourraient offrir quelqu'un des avantages que présente le blé-d'Inde pour l'ensilage, afin de remplacer ce dernier là où sa culture est trop aléatoire. Nous allons voir comment ils s'y sont pris pour tourner la difficulté.

Dans quelques localités, des pois, de l'avoine et de la lentille ont été semés ensemble et mis dans le silo de la même manière que le blé-d'Inde. Ce mélange qu'on a appelé en anglais O. P. V. (lettres initiales des trois mots en anglais *oats, peas et vetches*), a été essayé sur la ferme du collège agricole de Truro pendant les deux années dernières et a donné de bons résultats. Au printemps de 1914, le 13 de mai, on a ensimé 5 7-10 d'acres en avoine, pois et lentilles dans la

proportion de 1½ minot d'avoine, ¼ de minot de pois et ½ minot de lentille à l'acre. Ce semis a été fait sur de bonnes terres et a donné une excellente récolte. Les 7-10 acres ont fourni 65 tonnes de fourrage vert soit 11 4-10 tonnes par acre. Ce fourrage contenait 28% de matière sèche soit 8% de plus que n'en contenait l'ensilage de blé-d'Inde cultivé sur la même ferme, cette année là.

Ce fourrage qu'on pourrait appeler en français A. P. L. (lettres initiales des trois mots *avoine, pois et lentille*) au lieu de l'appellation anglaise O. P. V. fut fauché le 2 août avec une faucheuse ordinaire, apporté directement à la grange, passé au hachepaille et introduit dans le silo. Pendant l'hiver il fut donné comme aliment aux vaches et au jeune bétail et toutes les bêtes le mangèrent avec grand appétit.

En 1915, six acres furent ensimés de la même manière qu'en 1914 excepté que les proportions de grains semés furent changées. On sema par acre 2½ minots d'avoine, 1 minot de pois et 1-3 de minot de lentille. Malheureusement une partie de la terre sur laquelle ce semis fut pratiqué était un peu trop humide pour fournir une bonne récolte pendant cette saison. Le rendement fut, néanmoins, de 10 tonnes à l'acre.

Cette récolte fut fauchée au moment où les grains d'avoine étaient en pâte. Si l'on retarde la récolte jusqu'au moment où l'avoine commence à mûrir, le mélange devient trop volumineux pour son poids et ne se tasse pas dans le silo assez pour se bien conserver.

Cet ensilage A. P. L. fournit une très grande quantité de fourrage à l'acre et est très apprécié par le bétail. Il aide à résoudre le sérieux problème de la production de fortes récoltes de fourrage vert dans le climat humide du nord-est de notre province et des provinces maritimes. Ce mélange pourrait être aussi récolté comme foin, et la chose a été pratiquée l'an dernier dans la province de Québec avec grand succès par ceux à qui l'on a conseillé de le faire pour remplacer le foin qu'on leur recommanda de mettre de côté pour l'exportation.

J.-C. CHAPUIS

Fabricants et patrons laitiers

Une loi fédérale veut que le lait ou la crème à être converti en produits alimentaires proviennent de vaches en santé, bien nourries et bien abreuvées, que la traite soit faite sans interruption, 8 jours après le vêlage, etc.

Pour s'y conformer le patron laitier devra:

1° Ne pas envoyer à la fabrique de lait de vaches malades ou douteuses. Vous constaterez s'il n'est pas bon en essayant de le faire bouillir: s'il caille avant l'ébullition il est mauvais et vous ne pouvez pas l'envoyer à la fabrique.

2° Pour ce qui concerne l'alimentation, les vaches laitières ne doivent pas manger de mauvais déchets, ni de légumes en décom-

position, ni boire d'eau putride ou stagnante, ni de petit-lait de fromage.

3° Envoyer le lait tel que donné par les laitières dans les conditions normales, sans rien y ajouter, ni rien en retrancher.

4° Pour que le lait soit net, ceux qui en font la traite doivent être d'une propreté absolue; se laver les mains; laver ou brosser au besoin le pis de la vache et se servir de chaudières en fer-blanc bien étamées et bien lavées (les chaudières en zinc et les seaux en bois sont prohibés), le couler dans un couloir, fait de deux doubles de toile fine, bien entretenu, c'est-à-dire bien rincé, lavé au savon et ébouillanté après chaque usage.

5° Pour conserver la fraîcheur du lait, il faut commencer le refroidissement pendant la traite et le terminer aussitôt après, puis le conserver dans l'eau glacée dans un endroit sain et qui n'est pas exposé aux mouches ni à la poussière. Évitez aussi de le laisser sous les arbres, car leur feuillage renferme souvent des microbes nuisibles à la fabrication.

6° Ne pas livrer le lait de vaches prêtes à vèler ou fraîchement vèlées. (15 jours avant, 8 jours après).

7° Pour mieux assurer la propreté des bidons (canistres) qui servent au transport, ils doivent être vidés aussitôt après leur retour de la fabrique, être bien lavés, ébouillantés et laissés exposés à l'air pur jusqu'au moment de la prochaine traite. Ils doivent être en bonne condition, pas rouillés, avoir des couvercles étanches afin de ne pas se servir de linges.

8° Le transport devra se faire dans des voitures convenablement propres, à une heure plutôt matinale.

9° Si c'est de la crème que vous fournissez, souhaitons que vous fournissiez plutôt du lait, le séparateur devra être placé dans un endroit éloigné de toute mauvaise odeur, bien lavé et bien ébouillanté après chaque écrémage. La crème devra être épaisse (35%), refroidie séparément avant d'être mêlée à celle de la dernière traite, afin qu'elle soit encore douce au moment de la livraison qui devra être faite tous les jours, sans y manquer.

10° Pour le bon fonctionnement d'une fabrique, il doit exister un bureau de direction composé d'un président, d'un secrétaire et de directeurs qui doivent ordonner et surveiller toutes les opérations. Car les devoirs du fabricant correspondent à ceux des patrons. Tous et chacun des patrons a le droit de savoir si le fabricant remplit ses obligations: entre autres choses, s'assurer si la fabrique est dans un état salubre, tenue proprement et si les produits correspondent à la qualité du lait fourni. Les patrons peuvent connaître tous ces détails par le rapport que l'inspecteur doit laisser au président ou aux patrons, au moins une fois par mois.

11° Il est de l'intérêt des patrons d'exiger que le fabricant ne reçoive pas de lait avec lequel il ne peut faire un produit de qualité acceptable, sans occasionner des pertes pour d'autres patrons dont le lait serait meilleur. Ne jamais permettre que